

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présentes, DONNÉ par la greffière-trésorière soussignée de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024 de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2023.

Que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation 2022-2023-2024 de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif de l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-53, à défaut de quoi elle n'est pas réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-53 sont disponibles à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ), soit

**MRC BEAUCE-CENTRE
111-A, 107^E RUE
BEAUCEVILLE (QUÉBEC) G5Y 2P9**

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courriel recommandé à la MRC Beauce-Centre à l'attention de M. Jacques Buissière, greffier de la MRC Beauce-Centre.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne ce 15^e jour du mois de septembre 2023.


Dominique Giguère
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15^e jour du mois de septembre 2023, entre 11h00 et 11h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2023.

